



**LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN CONFLITS (1) : L'ARTICLE 10 DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES**

# **LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN CONFLITS (1) : L'ARTICLE 10 DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES**

**14 décembre 2023**

Centre Assas - Le Patio (92 rue d'Assas,  
75006 Paris)

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS**

**[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)**

Dans le cadre du cycle de conférences **La liberté d'expression au 21e siècle : enjeux sociétaux et défis juridiques**, l'[Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris](https://www.institut-criminologie.com) et la Cour de cassation organisent la troisième conférence sur le thème **La liberté d'expression en conflits (I) : l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, le jeudi 14 décembre.

Sous la direction scientifique de



- > [Agathe LEPAGE](#), professeure de droit privé, Université Paris-Panthéon-Assas
- > Blandine MALLET-BRICOUT, avocate générale en service extraordinaire, Première chambre civile de la Cour de cassation

## Introduction

- > Agathe LEPAGE, professeure de droit privé, Université Paris Panthéon Assas
- > Jean Christophe SAINT PAU, professeur à l'université Montesquieu Bordeaux IV : présentation du cadre général méthodologique (notions employées, convergence des méthodes, question de la proportionnalité)

## La résolution des conflits en droit civil et en droit pénal à l'aune de l'actualité récente de la première chambre civile, de la chambre criminelle et de la Cour européenne des droits de l'homme

*(les conflits entre droit au respect de la vie privée, droit sur l'image, droit au respect de la présomption d'innocence et la liberté d'expression infractions de presse notion de contribution à un débat d'intérêt général notion de bonne foi ( distinction entre conflit d'intérêts et conflit de droits)*

- > Nicolas BONNAL, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation
- > Bernard CHEVALIER, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation
- > Mattias GUYOMAR, juge français à la Cour européenne des droits de l'homme
- > Emmanuel PIWNICA, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

## Infractions de droit commun et aspects de procédure pénale sous le prisme de l'article 10 convEDH: actualités jurisprudentielles et questionnements

- > Nicolas BONNAL, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation
- > Pascal BOUGY, avocat général près la chambre criminelle de la Cour de cassation

## Accès

Inscription en présentiel obligatoire à l'adresse suivante : [icp@u-paris2.fr](mailto:icp@u-paris2.fr)

Suivi à distance par Zoom : ID de réunion (997 2786 1693) Code secret : 325783

Voir le lien QR code dans le document PDF du colloque

[Plus d'informations](#)